Comité Départemental de Badminton de l'Ain
Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux
CS 70270 - 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Site : badminton01.fr

Règlement CDJ Version 19 Saison 2026/2027	Adoption : Réunion CA du 19/08/2026 Entrée en vigueur : 01/09/2026 Remplace : Version 18 – Septembre 2025 Validité : Permanente
Règlement du Circuit Départemental Jeune	**Commission Jeune**

RÈGLEMENT DU CIRCUIT DÉPARTEMENTAL JEUNE

Le Circuit Départemental Jeune est constitué des Tournois Départementaux (TDJ) accueillis dans les clubs de l'Ain affiliés à la FFBAD et organisés selon les modalités et le calendrier élaboré par le Comité Départemental (CODEP). Les règles régissant ces compétitions sont définies ci-dessous.

SECTION I : ORGANISATION DU TDJ

1. Le comité est en charge de la demande d'autorisation de compétition sur Poona. Pour cela, le club organisateur doit envoyer à la commission vie sportive le règlement complémentaire du tournoi et la plaquette au plus tard 90 jours avant la date du tournoi.

2. Les TDJ sont au nombre de 7 cette saison, attribués par le CODEP aux clubs ayant fait la demande. En cas de nombre de demande importante, les clubs qui ont organisé la saison précédente une Rencontre Départementale Jeune (RDJ) sont prioritaires. ~~A partir de la saison 2025/2026, ils ne pourront être attribués qu'aux clubs ayant organisé un rencontre promobad jeune la saison précédente.~~

3. Le club organisateur est responsable de l'organisation dans le respect du Règlement Général des Compétitions émis par la FFBAD et du cahier des charges suivant :

- ✓ Mise à disposition d'un gymnase de 7 terrains minimum (si moins, demander une dérogation)
- ✓ Mise à disposition d'un Juge Arbitre
- ✓ Restauration rapide
- ✓ Envoi des invitations (6 semaines avant la date du TDJ)
- ✓ Composition des tableaux sur Badnet (avec la supervision de la commission jeune départementale)
- ✓ Tenue de la table de marque (avec le logiciel Badnet)
- ✓ S'assurer du transfert des résultats par le GEO et du rapport JA sur Poona.

4. Le tournoi est placé sous le contrôle d'un Juge Arbitre. Les indemnités, les frais de déplacement et les frais annexes du juge-arbitre sont à la charge du club organisateur.

5. Le prix d'inscription aux TDJ est revu chaque année par le CODEP. Il est de 10€ par joueur pour un tableau. Dans le cas où un joueur participe au tableau de double proposé (en plus du simple), ~~deux tableaux de doubles~~, le coût sera de 15€. Le règlement doit être effectué par les clubs de façon groupée et de préférence par virement au club organisateur, ou bien directement en ligne sur badnet.

6. Les tableaux (Simples et Doubles ~~et Mixtes~~) joués par chaque catégorie d'âge à chaque TDJ sont

Comité Départemental de Badminton de l'Ain
Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux
CS 70270 - 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Site : badminton01.fr

notifiés dans le calendrier élaboré par le CODEP disponible ci-dessous. Il est à noter que les juniors ne seront acceptés que s'il y a de la place.

	Dates	Minibads/ Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets/Juniors
Saint-Genis-Pouilly	04/10/26	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES
Ambérieu-en-Bugey	22/11/26	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES ET DOUBLES
Bourg-en-Bresse Ceyzériat	13/12/26	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES ET DOUBLES	SIMPLES
Chatillon sur Chalaronne	07/02/27	SIMPLES	SIMPLES ET DOUBLES	SIMPLES	SIMPLES
Beynost	07/03/27	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES ET DOUBLES
Villars-les-Dombes	04/04/27	SIMPLES	SIMPLES	SIMPLES ET DOUBLES	SIMPLES
Valserhône	16/05/27	SIMPLES	SIMPLES ET DOUBLES	SIMPLES	SIMPLES

7. Le CODEP incite les clubs à récompenser les jeunes de manière symbolique (coupes ou médailles) et/ou avec des gadgets sportifs (grips, gourdes, cordes à sauter, serviettes, etc.). A éviter, les bonbons et autres sucreries.

8. Le club organisateur devra afficher en évidence les classements provisoires (individuels et par clubs) du Circuit Départemental Jeune avant le début du tournoi.

9. Le club organisateur doit garder pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.)

10. Le club organisateur peut demander une aide technique à la commission vie sportive du CODEP.

11. Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard 16 jours avant la date de début du tournoi, soit 3 vendredis avant le jour J de l'évènement (si c'est un dimanche, J-15 s'il a lieu un samedi). Celles-ci doivent être saisies sur Badnet par le responsable inscription du club directement en ligne. Le paiement peut également se faire en ligne.

12. Les membres de la commission jeune du CODEP auront leur droit de regard sur les tableaux des TDJ pour assurer une cohérence en termes de niveaux et de catégories d'âge. Cela nécessitera un temps plus long pour la confection des tableaux, puisque la commission jeune indiquera, entre autres, les jeunes qu'il faut surclasser ou non. Il est impératif pour le GEO du tournoi de rentrer en contact avec la commission jeune pour échanger sur les tableaux, via un accès au tournoi sur Badnet.

13. Dans le cas des doubles, les encadrants des enfants inscrits en recherche de partenaire devront être contacter pour valider ou non le partenariat proposé.

14. L'écart de plus de 2 catégories d'âge dans un même tableau n'est pas recommandé (ex : poussin avec cadet, benjamin avec junior). Si cette option ne peut être évitée, le club organisateur est obligé

d'engager un échange avec les encadrants des clubs concernés avant le tirage au sort. Les clubs concernés pourront refuser sans être concerné par un forfait après échange avec la commission jeune.

15. La possibilité de faire des tableaux inter-genre s'offre aux organisateurs de TDJ pour, en cas de besoin, faire jouer les garçons contre les filles.

16. Un(e) joueur(euse) (hormis en poussin(e)s) qui souhaite participer à un TDJ doit avoir au minimum un classement P11. ~~une moyenne de 3 points (équivalent à 6 matchs gagnés en promobad).~~

17. Une demande de Wild Card est possible pour intégrer directement les tableaux d'un TDJ en simple si le classement P11 n'est pas atteint. ~~la moyenne de 3 points n'est pas atteinte.~~ Elle doit être faite par un encadrant du club de l'enfant concerné au Conseiller Technique Départemental (CTD) au plus tard le jour de la date de fin d'inscription du TDJ concerné. Un seule Wild Card par club et par TDJ est autorisée.

18. Il n'y a plus de modalité particulière pour composer les tableaux. 4 à 5 matchs par journée et par enfant doit devenir la norme pour rentabiliser le déplacement des familles/enfants/clubs.

Les possibilités offertes aux organisateurs sont plus nombreuses qu'avant pour constituer les tableaux (intergenre, poules uniques de 6 ou 7, tableau en poule avec classement intégral). Vous pouvez demander conseil à la commission vie sportive et au salarié du comité départemental pour cela.

Le simple doit rester le tableau principal des enfants (quand une catégorie peut jouer en double). Ainsi, un petite poule ou un tableau en élimination directe en double pourra être nécessaire pour réduire le nombre de matchs dans l'échéancier (si besoin).

Les Top A et B (voire C) seront toujours possibles pour séparer les enfants d'une même catégorie d'âge en plusieurs niveaux bien distincts.

~~Les organisateurs composent les tableaux, selon les modalités décrites ci-dessous. Les tableaux sont constitués au minimum d'une poule de 4 et de 12 joueurs(euses) ou paires maximum ayant les meilleurs CPPH (date d'envoi pas pris en compte). Ils sont composés de la façon suivante :~~

~~0 à 3 inscrits~~	~~annulation du tableau~~	~~10 inscrits~~	~~1 poule de 5 top A + 1 poule de 5 top B~~
~~4 inscrits~~	~~1 poule (top A)~~	~~10 inscrits~~	~~1 poule de 6 top A + 1 poule de 4 top B~~
~~5 inscrits~~	~~1 poule (top A)~~	~~10 inscrits~~	~~1 poule de 4 top A + 1 poule de 6 top B~~
~~6 inscrits~~	~~1 poule (top A)~~	~~11 inscrits~~	~~1 poule de 5 top A + 1 poule de 6 top B~~
~~7 inscrits~~	~~1 poule (top A)~~	~~11 inscrits~~	~~1 poule de 6 top A + 1 poule de 5 top B~~
~~8 inscrits~~	~~2 poules (top A)~~	~~12 inscrits~~	~~1 poule de 6 top A + 1 poule de 6 top B~~
~~8 inscrits~~	~~1 poule top A + 1 poule top B~~	~~12 inscrits~~	~~1 poule de 4 top A + 2 poules de 4 top B~~
~~9 inscrits~~	~~1 poule de 4 top A + 1 poule de 5 top B~~	~~12 inscrits~~	~~2 poules de 4 top A + 1 poule de 4 top B~~
~~9 inscrits~~	~~1 poule de 5 top A + 1 poule de 4 top B~~	~~Au delà de 12~~	~~Faire en fonction du nombre d'inscrits global~~

19. En cas d'égalité entre plusieurs joueurs (ou paires) au CPPH, on prendra en compte le classement intermédiaire de la saison au niveau du CDJ. Si cela ne suffit pas (ou lorsque qu'aucun des joueurs n'a encore participé à un TDJ), le plus jeune sera automatiquement qualifié en tableau A. ~~Le plus jeune sera également qualifié en TOP B en cas d'égalité à 3 points de moyenne si les jeunes en question~~

~~n'ont pas participé à une étape du CDJ.~~

20. Si le nombre de joueurs inscrits était insuffisant dans une catégorie, les organisateurs se réservent le droit de regrouper celle-ci avec une catégorie directement supérieure ou inférieure, ou avec une catégorie du sexe opposé, en accord avec le JA et en prenant en compte les niveaux de chacun (en accord avec les responsables des clubs).

21. Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription alors que celle-ci a déjà été réglée ne marquera aucun point dans le classement et ses droits d'engagement ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

22. En cas de forfait d'un joueur, son adversaire remporte le match par le score de 21/0 21/0.

23. Les matchs se déroulent en conformité avec le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD.

24. Les matchs devront commencer au plus tôt le matin à 9h et se terminer au plus tard le samedi à 19h et le dimanche à 18h.

25. Le tournoi sera divisé en 2 demi-journées : 9h → 15h pour les poussins et benjamins / 12h → 18h pour les minimes et cadets (horaires prévisionnels). Bien évidemment, il y aura deux cérémonies de récompenses durant la journée.

26. ~~Le club organisateur devra systématiquement privilégier des poules avec 2 sortants par poule si sortie de poule il y a. Il pourra proposer au Juge-Arbitre de passer à 1 sortant par poule de 3 ou en élimination directe lorsque les joueurs ont la possibilité de s'inscrire sur 2 tableaux.~~

27. Les têtes de série seront désignées à la date du tirage au sort par le club organisateur en accord avec le Juge-arbitre selon le CPPH. Pour les doubles, ce sont les sommes des CPPH de chaque paire qui déterminent les têtes de série.

28. Le coaching lors des matchs est autorisé uniquement lors des pauses à 8 ~~11~~ points et en fin de set. Le coaching entre les points est interdit et les Juges-Arbitres y seront particulièrement vigilant.

29. Le classement des joueurs par catégorie est obtenu directement sur Badnet en comparant pour chacun des participants au Circuit Départemental Jeune, les valeurs des critères dans l'ordre établi ci-dessous. En cas d'égalité du critère supérieur, ce sont les valeurs du critère juste inférieur qui serviront à départager les joueurs et ainsi de suite s'il y a une nouvelle égalité.

30. Le classement est établi dans l'ordre des critères suivants :
- ✓ Nombre de points (du plus élevé au moins élevé)
- ✓ Nombre de tournois joués (du moins élevé au plus élevé)
- ✓ CPPH (en simple)

Comité Départemental de Badminton de l'Ain
Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux
CS 70270 - 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Site : badminton01.fr

31. C'est le niveau dans les tableaux atteint par un joueur dans le tournoi qui détermine le nombre de points attribués :

POINT AU CLASSEMENT				
	Tableau A		Tableau B	
Résultat	**Points**	**Coëf. surclassés**	**Points**	**Coëf. surclassés**
Victoire	40	2	20	1,5
Finale	30	2	15	1,5
Demi-finale	24	2	12	1,5
Avant dernier de poule	12	2	6	1,5
Dernier de poule	8	2	4	1,5
Victoire match de poule sans sortir de poule	4	2	2	1,5

Pour les catégories qui se jouent sur un tableau sans sortie de poule, le décompte des points s'effectue de la manière suivante :

1er de la poule : Points de la victoire
2ème : Points de la finale
3ème : Points de la demi-finale
4ème : 18 pts (top A) ou 9 pts (top B)
5ème : 14 pts (top A) ou 7 pts (top B)
6ème : 8 pts (top A) ou 4 pts (top B)
7ème : 2 pts (top A) ou 1 pt (top B)

En cas de participation à 2 tableaux sur le même TDJ, seul le tableau qui aura permis au joueur de marquer le plus de points au classement sera conservé.

32. Le nouveau classement du Circuit Départemental Jeune sera publié après chaque journée directement sur Badnet.

33. Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre et notées sur la feuille de score ou envoyées par écrit au CODEP dans les 5 jours suivant la compétition.

34. En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée auprès du CODEP par un responsable du club du joueur concerné dans un délai de 8 jours après publication du classement.

35. Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions du CODEP.

Comité Départemental de Badminton de l'Ain
Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux
CS 70270 - 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Site : badminton01.fr

SECTION II : ~~FINALE DU CIRCUIT~~ RÉCOMPENSES A L'ISSUE DU CIRCUIT

36. L'assiduité et la performance des jeunes sur les TDJ seront valorisées en fin de saison par des récompenses attribuées au(x) premier(s) du classement annuel par sexe et par catégorie d'âge.
~~La finale du Circuit Départemental Jeunes aura lieu lors des Championnats de l'Ain au mois de juin pour les catégories poussin, benjamin, minime et cadet. La catégorie junior n'est pas prévue sur cette finale. Les minibads, s'ils sont qualifiés peuvent participer en catégorie poussin.~~

37. ~~8 joueurs(euses) par tableaux seront qualifiés pour la finale du Circuit Départemental jeune :~~

- ~~les 6 premiers au classement dans leur catégorie~~
- ~~les tableaux seront complétés par les joueurs non qualifiés ayant le meilleur CPPH après la prise en compte des résultats du dernier TDJ. Ils seront sélectionnés parmi les participants du circuit, c'est à dire parmi les joueurs classés après la 6ème place.~~
- ~~les tableaux seront constitués de 2 poules de 4 joueurs(euses).~~

38. ~~En cas de forfait d'un(e) des qualifié(e)s, c'est le joueur (ou la joueuse) suivant(e) dans le classement par catégorie qui est qualifié(e) pour la finale.~~

39. Les récompenses seront remises par un (ou des) membre(s) du CODEP à l'issue du dernier TDJ de la saison. ~~A l'issue de cette finale, le CODEP remettra les titres de Champion(ne)s et Vice-Champion(ne)s de l'Ain par catégorie.~~